

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 12 MAI 2016**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 12 mai 2016 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 23 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 28 incluse), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 4), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solangé JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN, M. Julien ACARD.

**Secrétaire :** Mme Carine MICHEL.

**Absents :** M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 24), M. Thibaut BIZE, M. Emile BRIOT (à compter de la question n° 29), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH.

**Procurations de vote :** M. Eric ALAUZET à Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 24), M. Thibaut BIZE à Mme Elsa MAILLOT, M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ à Mme Sylvie WANLIN, M. Emmanuel DUMONT à M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Danielle DARD, M. Rémi STHAL à Mme Claudine CAULET, M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

\* \* \* \* \*

En préambule, M. le Maire a souhaité la bienvenue au Conseil Municipal à M. Gérard VAN HELLE, en remplacement de Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT ; il sera en charge de la lutte contre les discriminations en lien avec la Première Adjointe Mme DARD.

Il a souhaité bon rétablissement à M. Rémi STHAL.

Il a ensuite souligné le succès de plusieurs événements récents : le Festival de Caves, le Trail des Forts, le record de fréquentation de la Citadelle lors du Pont de l'Ascension, ou la belle affluence de la Foire Comtoise. Il a annoncé la programmation à venir avec la Semaine des Emergences, le Raid Handi-Fort, le tournoi des Petits Champions ou le FF Tour.

Il a par ailleurs exprimé son soutien à Khedafi DJELKHIR suite à sa décision de ne pas participer aux Jeux Olympiques de Rio.

Il a exprimé ses remerciements et ses félicitations au monde culturel, sportif, associatif, économique et aux agents des collectivités, pour leur esprit constructif qui fait vivre Besançon et son territoire.

M. le Maire a enfin informé le Conseil Municipal du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Besançon le jour-même concernant le contentieux lié à la construction de la cuisine centrale de Besançon. Par ce jugement, le Tribunal Administratif reconnaît les multiples défaillances, le manquement au devoir de conseil, des défauts de réalisations, ainsi que le non-respect des obligations contractuelles du groupement d'entreprises en charge de la maîtrise d'œuvre de la cuisine centrale de Besançon.

Ainsi le Tribunal condamne solidairement les intervenants à indemniser la Ville de ses préjudices pour un montant total de 6 011 899 € (TTC). La condamnation ne retient aucun manquement de la Commune, confirme la qualité de victime de la Ville de Besançon et lui accorde une indemnisation couvrant la majeure partie des dépenses engagées.

Le Maire de Besançon a exprimé sa satisfaction sur ce jugement.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

- 1. Exercices 2015 et 2016** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 2. Conseil Municipal** - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte de la démission de Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT et de l'installation de M. Gérard VAN HELLE.

- 3. Conseil Municipal** - Commissions et Représentations - Modificatifs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de procéder aux désignations suivantes :

- Commissions municipales n° 2 et 6 : M. Gérard VAN HELLE
- EPCC Les 2 scènes : M. Gérard VAN HELLE (en qualité de suppléant)
- RAP La Rodia : M. Gérard VAN HELLE (en qualité de titulaire)
- Maternelle Kennedy : M. Gérard VAN HELLE
- Maternelle Kergomard : M. Gérard VAN HELLE

- Maternelle Montrapon : M. Gérard VAN HELLE
- Lycée Ledoux : M. Gérard VAN HELLE (en qualité de titulaire)
- Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon : M. Gérard VAN HELLE (en qualité de titulaire)
- Besançon Tourisme et Congrès : M. Gérard VAN HELLE en qualité de titulaire au Conseil d'Administration.
- Syndicat Mixte Lumière : M. Gérard VAN HELLE (en remplacement de Mme Carine MICHEL, délégué suppléant).

- de rapporter les diverses désignations suivantes effectuées par la Ville au sein des structures et établissements d'Enseignement Supérieur, la CAGB se substituant à la Ville au sein de ces organismes :

- Conseil d'Administration de l'Université
- Commission de Recherche du Conseil Académique
- UFR des Sciences du Langage de l'Homme et de la Société
- UFR des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion
- UFR des Sciences Techniques
- UPFR Sports - Unité de Promotion, de Formation et de Recherche des Sports
- UFR des Sciences Médicales et Pharmaceutiques
- Université Ouverte
- Conseil de Gestion du CLA
- Conseil de Gestion de l'IPAG
- Conseil d'Administration de l'OSU
- Conseil de Gestion de l'ISIFC
- Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
- Association des Villes Universitaires de France
- Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Besançon Vesoul
- ENSMM.

## **URBANISME**

### **4. Communication du Maire et de l'Adjoint à l'Urbanisme sur le projet urbain de développement bisontin**

Une communication du Maire et de l'Adjoint à l'Urbanisme sur le projet urbain de développement bisontin a été présentée.

Après l'exposé de la synthèse du diagnostic de l'étude logement par le Cabinet Adéquation, le Conseil Municipal a débattu de ces éléments.

## **FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES**

### **5. Aktya - Clôture de l'augmentation de capital et pacte d'actionnaires**

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre - 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte de la composition définitive du capital et du Conseil d'Administration de la SEM Aktya après clôture de la procédure d'augmentation de capital,

- d'autoriser M. l'Adjoint BODIN à signer le pacte d'actionnaires d'Aktya au nom de la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE, M. BODIN, M. LEUBA et M. MORTON n'ont pas pris part au vote.

## RESSOURCES HUMAINES

### **6. Personnel communal** - Renouvellement de l'emploi d'archéologue médiéviste au sein de la direction Patrimoine Historique

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le renouvellement du contrat d'Archéologue médiéviste au sein de la direction Patrimoine Historique à temps complet,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

### **7. Personnel Communal** - Recrutement au poste de responsable multimédia au sein de la direction Communication

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir l'emploi à temps complet de responsable multimédia au sein de la Direction Communication,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

### **8. Personnel communal** - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès de l'Office des Retraités et des Personnes Agées de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville avec l'Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ladite convention et les actes y afférents.

M. LE MAIRE, Mme DARD (2), Mme LEMERCIER et M. VAN HELLE n'ont pas pris part au vote.

### **9. Personnel Communal** - Recrutement au poste de chef du service bureau d'études au sein de la direction Architecture et Bâtiments

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir l'emploi à temps complet de chef du service bureau d'études au sein de la Direction Architecture et Bâtiments,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

### **10. Personnel Communal** - Avenant au contrat de l'Attaché de presse

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir la rémunération afférente à l'emploi d'attaché de presse qui fera l'objet d'un avenant au contrat de l'agent concerné, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

## CULTURE - TOURISME

### **11. Régie Autonome La Rodia - Désignation du directeur - Avenant n° 1 modificatif des statuts**

A la majorité des suffrages exprimés (3 contre - 8 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de désigner M. Emmanuel COMBY Directeur de la Régie Autonome Personnalisée La Rodia,

- de valider l'avenant n° 1 modificatif des statuts de l'établissement,

- de désigner les personnalités ci-dessous en tant que membre du Conseil d'Administration de la régie :

- Pour le siège affecté aux personnalités qualifiées : MM. Philippe BREGAND (titulaire) et Patrice HENNEQUIN (suppléant),
- Pour le siège mécène : Mme Murielle GENIN (titulaire) et M. Fabrice CURTY (suppléant).

Mme ANDRIANTAVY, M. BONNET (2), M. BONTEMPS, M. CHALNOT, Mme COMTE-DELEUZE (2), M. CURIE, M. DUMONT, Mme EL YASSA, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, M. LEUBA, Mme MAILLOT (2), Mme POISSENOT, Mme PRESSE et M. VAN HELLE n'ont pas pris part au vote.

### **12. Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention d'objectifs et de moyens 2016-2017**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention 2016-2017 à intervenir avec l'association Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté,

- de verser une subvention d'un montant de 183 000 € pour l'année 2016.

M. BONTEMPS n'a pas pris part au vote.

### **13. Restauration du tryptique «La Vierge des sept douleurs» de Van Orley - Convention de mécénat avec BNP Paribas**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter la Fondation BNP Paribas,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mécénat et tout avenant ultérieur éventuel liés à ce projet.

### **14. Signature de 3 avenants aux conventions de mécénat signées dans le cadre du projet «BIOSPACE»**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants aux conventions de mécénat signées dans le cadre du projet «BIOSPACE».

M. LIME n'a pas pris part au vote.

**15. Numérisation des collections de la Bibliothèque - Lancement de la campagne 2016**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de numérisation 2016 de la bibliothèque ;
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès de l'État et de tout autre partenaire potentiel, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis, et à signer les conventions éventuelles devant intervenir pour la réalisation de ce programme.

**16. Ateliers d'artistes de Besançon - Modification des modalités d'occupation des espaces**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la modification proposée concernant les modalités de mise à disposition des espaces de travail du dispositif ateliers d'artistes,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants de prolongation avec les résidents actuels.

**17. Exposition hors les murs «De David à Courbet - Chefs d'oeuvre du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon» - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et les Villes de Rennes, Dole et Clermont-Ferrand**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur ce projet,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat et tout document ou avenant s'y rapportant.

**18. 3<sup>ème</sup> édition de la manifestation «Les 24 heures du temps» - Convention entre la Société Française de Microtechniques et de Chronométrie, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention entre la Société Française de Microtechniques et de Chronométrie, le Grand Besançon et la Ville de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et tous les actes et documents relatifs à cette délibération.

**19. Besançon Tourisme et Congrès - Subvention 2016 - Avenant n° 2 à la convention de partenariat**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution à Besançon Tourisme et Congrès d'une subvention de 538 000 € au titre de 2016,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention quinquennale du 7 janvier 2015.

M. MORTON et M. VAN HELLE n'ont pas pris part au vote.

## COMMERCE

### 20. Organisation de manifestations commerciales - Modalités d'occupation du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur les modalités d'occupation du domaine public,
- d'autoriser la continuité des régies de recettes nécessaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition du domaine public, pour les associations concernées, ainsi que tous autres actes y afférents.

M. CHALNOT, Mme COMTE-DELEUZE (2) et M. MORTON n'ont pas pris part au vote.

### 21. Assises nationales du commerce de proximité

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à procéder à la réalisation de l'action ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires cités ou tout autre partenaire potentiel, et à signer tous les actes éventuels.

## ETAT CIVIL - CIMETIERES - CREMATORIUM

### 22. Crématorium de Besançon - Modification de l'actionnariat - Avenant au contrat de Délégation de Service Public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de donner son accord sur la cession de l'intégralité des actions de la Société ATRIUM par la Société SAUR à la Société OGF,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public substituant la Société OGF à la Société SAUR dans les engagements pris par cette société vis-à-vis d'ATRIUM et de la Ville de Besançon.

## FORETS - ESPACES VERTS

### 23. Convention d'autorisation d'occupation du domaine public en vue d'une activité de sport de loisirs pour chiens dénommée «Canirun», site de La Rodia

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser l'occupation du domaine public pour l'activité «Canirun»,
- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention.

## MAITRISE DE L'ENERGIE

### **24. Stratégie Climat Air Energie 2016-2020 - Approbation du projet de stratégie Climat Air Energie 2016-2020 de la Ville de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le projet de stratégie Climat-Air Energie 2016-2020 et sa feuille de route.

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### **25. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sur le bassin versant de la source d'Arcier**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

### **26. Convention de partenariat dans le cadre de la protection de l'aire d'alimentation du captage d'Arcier**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le plan d'actions 2016-2020,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à :
  - . signer la convention avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs-Territoire de Belfort,
  - . solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,
  - . signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

### **27. Mise à disposition d'un agent Ville de Besançon pour accompagner les communes du Grand Besançon à la mise en place de leur SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la mise en place du dispositif d'accompagnement,
- d'approuver les missions et coûts de l'agent mis à disposition,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de mise à disposition avec les communes intéressées et tous actes et documents en relation avec la délibération.

## TIC - MOYENS GENERAUX

### 28. Cartable numérique - Don manuel d'ordinateurs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser le principe du don manuel des ordinateurs aux familles qui souhaitent le conserver,
- de prononcer la désaffectation des ordinateurs conservés par les familles à compter du 30 septembre 2016,
- d'autoriser la sortie de l'inventaire municipal desdits ordinateurs et réaliser les écritures d'ordre correspondantes.

## URBANISME

### 29. Protocole de préfiguration du volet urbain du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Convention de groupement de commandes et demande de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre Aktya et la Ville de Besançon pour la réalisation de l'étude de reconversion des locaux commerciaux des rez-de-chaussée de la rue du Parc ;
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les autres partenaires potentiels, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis ;
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents nécessaires à l'exécution de l'étude précitée (conventions, marchés...).

### 30. Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, Aktya et les bailleurs : Néolia, SAIEM B Logement, Grand Besançon Habitat (GBH) et Habitat 25 pour le lancement d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour une mission globale d'urbanisme en vue de l'élaboration du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine de Planoise (NPNRU)

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la constitution du groupement de commandes,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes visant à l'élaboration et la réalisation du NPNRU,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'accord-cadre pour une mission globale d'urbanisme de maîtrise d'œuvre urbaine avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse et son mandataire.

**31. Aide à l'accèsion à la propriété des logements neufs pour les ménages primo-accédants - Prolongation de la durée de l'action**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte, dans le cadre de l'instruction des dossiers d'aide à l'accèsion par la Ville de Besançon, des modifications proposées par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), par délibération du 17 juin 2015, portant sur les critères d'éligibilité des ménages et la procédure de labellisation ;

- de prendre acte des évolutions à venir quant à la participation des communes de l'Agglomération, le renforcement du rôle des établissements bancaires et le relèvement du taux d'endettement des ménages ;

- de prolonger la durée de l'action de la Ville de Besançon sur la période 2016.

**32. Plan Local d'Urbanisme - Ouverture à l'urbanisation du secteur des Vaïtes**

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre - 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU-H du secteur des Vaïtes, conformément à l'article L. 153-38 du Code de l'Urbanisme,

- de prendre acte qu'une prochaine procédure de modification du PLU (n° 7) concernera la ZAC des Vaïtes.

**33. Opération d'aménagement du secteur des Vaïtes - Prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)**

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre - 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de solliciter auprès du Préfet du Doubs la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique prononcée par arrêté préfectoral du 27 octobre 2011, modifiée le 7 mars 2014, du projet d'aménagement du quartier durable aux Vaïtes, au profit de la Ville ou de son concessionnaire, pour une durée de 5 ans ;

- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**34. ZAC des Hauts du Chazal - Acquisition par la commune de terrains appartenant à la sedD destinés à être incorporés au domaine public (1<sup>ère</sup> phase)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. BODIN et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

**35. Demande de distraction du régime forestier de 3 parcelles, sises en forêt de Chailluz, en vue d'une future aliénation au profit du Département du Doubs**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à demander la distraction du régime forestier des parcelles concernées.

Mme DALPHIN, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER et Mme MICHEL n'ont pas pris part au vote.

### **36. Acquisition de locaux associatifs appartenant à l'Association Diocésaine, situés 13 avenue Ile de France**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

### **37. Opérations immobilières réalisées en 2015 - Rapport de synthèse**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport de synthèse sur les opérations immobilières réalisées en 2015.

### **38. Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015**

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

## **SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS**

### **39. Subventions à des associations sportives**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions aux associations concernées au titre des programmes «Manifestations» et «Animations Sportives».

M. CROIZIER, M. ALLEMANN et M. CHALNOT n'ont pas pris part au vote.

### **40. Congrès - Attribution de subventions - 2<sup>ème</sup> répartition au titre de l'année 2016**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions suivantes pour l'organisation de congrès/ colloques :

- 400 € pour le Centre de Recherche sur les Stratégies Economiques
- 1 000 € pour l'Institut FEMTO-ST
- 1 000 € pour l'Ecole Doctorale Environnements-Santé
- 1 500 € pour l'UFR Sciences médicales et pharmaceutiques de Besançon
- 500 € pour le laboratoire ELLIADD
- 200 € pour l'équipe de recherche ELLIADD
- 1 500 € pour la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement
- 1 740 € pour l'association «Le Cours Hôtelier de Besançon»
- 1 000 € pour l'association des Parents d'Elèves du Conservatoire.

M. LE MAIRE, Mme DALPHIN, M. SCHAUSS, Mme CAULET (2), Mme COMTE-DELEUZE (2), Mme PESEUX, M. POULIN et M. POUJET n'ont pas pris part au vote.

#### **41. Subventions à des classes de découverte**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions à des classes de découverte :

- Ecole élémentaire Bourgogne : 2 808 €
- Ecole élémentaire Butte : 1 692 €
- Ecole élémentaire Champagne : 3 780 €
- Ecole élémentaire Fourier : 1 080 €
- Ecole élémentaire Helvétie : 2 772 €
- Ecole élémentaire Montboucons : 1 890 €
- Ecole élémentaire Vieilles Perrières : 621 €
- Ecole élémentaire Viotte : 1 260 €
- Ecole élémentaire Jean Zay : 2 214 €.

Mme CAULET (2), Mme JOLY, Mme POISSENOT, M. SCHAUSS, Mme THIEBAUT et Mme ZEHAF n'ont pas pris part au vote.

#### **42. Coopération au Burkina Faso - Convention cadre pour l'année 2016 - Subvention au CEAS Burkina - Convention d'objectifs et de moyens**

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de coopération avec la Ville de Neuchâtel et la commune de Douroula pour l'année 2016 et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention cadre correspondante,

- d'autoriser le versement à l'Association CEAS Burkina d'une subvention de 39 000 € pour l'année 2016, et la signature par le Maire ou l'Adjoint Délégué de la convention d'objectifs et de moyens,

- d'autoriser la demande de subvention de l'Agence de l'Eau d'un montant de 44 424 € et son reversement au CEAS Burkina.

#### **43. Fête de la Musique 2016 - Attribution de subventions aux associations culturelles**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions proposées aux associations concernées pour un montant total de 11 800 € dans le cadre de la Fête de la Musique,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir dans ce cadre avec le Bastion et l'ASEP.

#### **44. Subventions aux structures et associations culturelles dans le cadre du dispositif Emergences - Première répartition 2016**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions aux associations concernées, dans le cadre du dispositif Emergences, pour un montant total de 28 700 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 3 à intervenir à la convention triennale conclue avec l'association Le Bastion.

M. SCHAUSS et M. POULIN n'ont pas pris part au vote.

#### **45. Versement d'une subvention au Syndicat Mixte du Marais de Saône**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 165 € au Syndicat Mixte du Marais de Saône pour la diffusion du Journal du Marais.

M. BONNET (2), Mme COMTE-DELEUZE (2), M. CURIE, Mme DALPHIN, M. DUMONT, M. FAGAUT, Mme FALCINELLA, Mme JEANNIN, Mme JOLY, Mme LEMERCIER, M. LIME, Mme PRESSE, Mme ROCHDI et Mme WANLIN (2) n'ont pas pris part au vote.

#### **46. Fête du Vélo 2016 - Attribution de subvention**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 700 € à Vélocampus Besançon pour l'organisation de la Fête du Vélo 2016.

## **MARCHES**

#### **47. Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes permanent,

- de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la Ville de Besançon au groupement de commandes permanent,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer la convention constitutive du groupement de commandes permanent avec les membres désignés dans le projet de convention,

- de s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

#### **48. Station d'épuration de Port Douvot - Avenant au marché de mission de maîtrise d'oeuvre - Rénovation de l'unité de méthanisation/cogénération - Création éventuelle d'une première unité de séchage solaire des boues à titre d'essai sur l'unité de dépollution des eaux de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) et après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 avril 2016, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de rénovation de l'unité de méthanisation/cogénération - création éventuelle d'une première unité de séchage solaire des boues à titre d'essai sur l'unité de dépollution des eaux de Besançon.

**49. Marché relatif à la mise à disposition, installation, maintenance et nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité, d'abris destinés aux usagers en déplacements et de stations-vélos - Avenant n° 4 - Mise à disposition de 5 bornettes supplémentaires**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) et après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 avril 2016, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 4 au marché de mise à disposition, installation, maintenance et nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité, d'abris destinés aux usagers en déplacements et de stations-vélos.

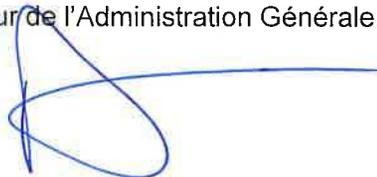
**50. Marché relatif à la mise à disposition, installation, maintenance et nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité, d'abris destinés aux usagers en déplacements et de stations-vélos - Avenant n° 5 - Mise à disposition de 9 abribus supplémentaires**

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) et après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 avril 2016, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 5 au marché de mise à disposition, installation, maintenance et nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité, d'abris destinés aux usagers en déplacements et de stations-vélos et à émettre auprès de l'Agglomération du Grand Besançon un titre de recettes correspondant au montant de cet avenant.

La séance est levée à 20 h 45.

Hôtel de Ville, le 19 MAI 2016

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur de l'Administration Générale,



Jean-Philippe DEMILLIER.

Affiché à Besançon, le 19 MAI 2016

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur de l'Administration Générale,



Jean-Philippe DEMILLIER.